

Des documents anciens donnent un aperçu de la vie des juifs en Afghanistan



Ces documents ont été découverts par hasard dans une grotte occupée par des renards il y a environ deux ans dans le nord de l'Afghanistan.

Une série de documents anciens découverts dans une grotte en Afghanistan et dévoilés à Jérusalem jeudi donnent un aperçu inédit de la vie quotidienne de la communauté juive au Moyen Age en Asie centrale.

"C'est la première fois que nous rassemblons une importante collection de documents évoquant la culture des Juifs vivant dans ces contrées" au début du XIe siècle, a indiqué le directeur académique de la Bibliothèque nationale israélienne, le professeur Haggai Ben-Shammai.

Ces documents ont été découverts par hasard dans une grotte occupée par des renards il y a environ deux ans dans le nord de l'Afghanistan.

Il s'agit d'une "geniza", c'est-à-dire une cachette aménagée afin d'y enfouir selon la tradition des documents ayant un caractère religieux, qui ne peuvent être simplement jetés mais doivent être enterrés.

La geniza afghane, la plus éloignée d'Israël jamais retrouvée, contenait des centaines de documents actuellement entre les mains de collectionneurs et marchands à travers le monde.

La librairie nationale en a acquis récemment 29, auprès d'un marchand de Jérusalem, et les a révélés à la presse jeudi.

M. Ben-Shammai a indiqué que la collection contenait des documents écrits en judéo-perse, dialecte dominant à cette époque, transcrit en caractère arabes ou hébreux, ainsi qu'en langue arabe et en hébreu.

Ces documents attestent pour la première fois de l'implantation d'une communauté juive sur un lieu central de la route commerciale reliant la Chine à l'Occident. Ils contiennent en outre un commentaire jamais mis au jour du Livre d'Esraï par un exégète du Xe siècle, Saadia Gaon.

"Jusque là, nous n'avions aucun document attestant de la présence de Juifs" dans cette partie du monde persan, a souligné M. Ben-Shammai, ajoutant que la bibliothèque nationale s'apprêtait à mettre ces documents à la disposition du public en les publiant sur internet.